

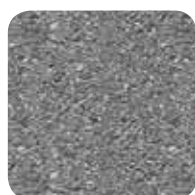
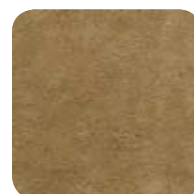


PROJET DE LIGNES DIRECTRICES EUROPEENNES

Amélioration des Infrastructures pour l'Activité Physique de Loisir à l'Echelon Local

FAVORISER L'ÉGALITÉ SOCIALE, LA COLLABORATION INTERSECTORIELLE
ET LA PARTICIPATION

VERSION FINALE 2011



Les lignes directrices présentées ici ont été conçues dans le cadre d'une collaboration entre des scientifiques et des décideurs politiques de douze pays européens participant au projet IMPALA, financé par l'UE.








Le projet IMPALA a pour objet de contribuer à l'effort de concertation des pays européens afin de concevoir des infrastructures

locales pour l'activité physique de loisir.

Les lignes directrices formulent un ensemble de critères de bonnes pratiques, illustrés par des études de cas par pays. Les critères sont conçus pour améliorer la mise en œuvre des principes d'équité, de collaboration intersectorielle et de participation.

Les lignes directrices exposent les modalités d'évaluation et d'amélioration des infrastructures pour l'activité physique de loisir au regard de cinq aspects clés : la prise de décision politique, la planification, la construction, le financement et la gestion.

Table des matières

	Objectifs	4
	Contenu	6
	- Infrastructures	
	- Conception	
	Comment utiliser ces lignes directrices	10
	Critères de bonnes pratiques : Politiques	11
	-Évaluation	
	- Amélioration	
	- Exemples de bonnes pratiques	
	Critères de bonnes pratiques : Planification.....	17
	- Évaluation	
	- Amélioration	
	- Exemples de bonnes pratiques	
	Critères de bonnes pratiques : Construction.....	23
	- Évaluation	
	- Amélioration	
	- Exemples de bonnes pratiques	
	Critères de bonnes pratiques : Financement	29
	- Évaluation	
	- Amélioration	
	- Exemples de bonnes pratiques	
	Critères de bonnes pratiques : Gestion	35
	- Évaluation	
	- Amélioration	
	- Exemples de bonnes pratiques	
	Auteurs et contributeurs	41
	Synthèse des critères de bonnes pratiques	43
	Annexes	45
	- Projet IMPALA	
	- Contexte politique des lignes directrices	
	- Conception des lignes directrices	
	- Références	
	- Formulaire pour les exemples	

Objectifs des lignes directrices

Ces lignes directrices exposent l'objectif de l'Union européenne (UE) de promouvoir le bien-être de ses peuples (Art. 3 TUE). Elles soulignent également la fonction sociale du sport et de l'activité physique (Art. 165 TFUE).

Pourquoi ces lignes directrices?

Dans l'UE, les deux tiers de la population adulte n'atteignent pas les niveaux d'activité physique recommandés, étant entendu qu'il y a un facteur social.

Si les personnes les plus pauvres ont davantage tendance à se rendre à leur travail ou à faire leurs courses à pied ou à bicyclette que les personnes ayant des revenus plus élevés, elles ont tendance à être moins actives au cours de leurs loisirs. Le manque d'installations sportives de proximité, de moyens de transport ou de moyens pécuniaires suffisants peuvent agir comme une barrière à la pratique d'activités sportives pendant les loisirs.

Une série de documents d'orientation publiés par l'UE et par l'Organisation Mondiale de la Santé ont mis l'accent sur l'importance d'une politique d'égalité des chances pour favoriser la pratique des activités physiques par la mise en œuvre d'approches d'intégration et de participation, de réseaux d'intervenants et de mesures multisectorielles.

- 2005 Livre vert de l'UE : promouvoir une alimentation saine et l'activité physique - une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques
- 2007 Livre blanc sur le sport de l'UE
- 2008 Lignes d'action recommandées par l'UE en matière d'activités physiques dans le cadre du soutien d'une activité physique favorable à la santé
- 2006 OMS - Promouvoir l'exercice physique et une vie active en milieu urbain. Le rôle des autorités locales
- 2004 OMS - Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé

Toutes ces stratégies ont pour point commun de mettre l'accent sur les politiques et les interventions sur l'environnement qui apparaissent comme les plus à même d'accroître le niveau d'activités physiques de la population. Les points clés de ces interventions sont : rôle d'impulsion du politique, mesures mises en œuvre à l'échelon local, potentiel du rôle du sport organisé sur le plan sociétal pour améliorer les comportements d'AP et la santé publique.



Apport des lignes directrices

Les documents d'orientation stratégique ne peuvent pas à eux seuls fournir le conseil pour l'adoption de mesures concrètes. Ces lignes directrices sont tirées de l'expérience collective des partenaires qui participent au projet IMPALA. Elles sont l'aboutissement de différentes expériences et sont pertinentes pour les différents contextes que présentent les États membres de l'UE et leurs régions. Les lignes directrices exposent un ensemble de Critères de bonnes pratiques, illustrés par des études de cas. Elles constituent un point de départ pour améliorer les normes et doivent être examinées et modifiées sur la durée au fur et à mesure de l'enrichissement des connaissances et de l'expérience dans ce domaine.



(1) Égalité sociale

Dans ces recommandations, égalité sociale renvoie à équité. Elle assure que la répartition des possibilités de pratiquer des activités physiques pour le bien-être s'effectue en fonction des besoins. Elle affirme la priorité absolue des mesures destinées à améliorer la situation à l'échelon local dans les quartiers et pour certaines communautés, là où les besoins sont les plus grands. Cette approche ciblée nécessite des actions concertées qui favorisent la conception des infrastructures devant accueillir des activités physiques de loisir, en particulier dans les quartiers défavorisés.

(2) Collaboration intersectorielle

Les recommandations supposent la mise en place d'une collaboration intersectorielle entre les différents secteurs de l'action publique, comme les sports, la santé et l'urbanisme ainsi qu'entre le secteur public, le secteur privé et le troisième secteur, à savoir les associations sportives et d'autres organisations associatives.

(3) Participation

Ces recommandations considèrent que toute mesure destinée à améliorer les possibilités de pratiquer des activités physiques suppose la participation réelle à la prise de décision de plusieurs groupes de populations ciblées, des décideurs politiques et des experts afin de prendre des mesures concrètes pour créer un environnement favorable aux activités physiques.



Contenu des lignes directrices : Infrastructures

On entend par "activité physique de loisir" (APL), au sens large, différentes formes de sport, de jeux et d'autres activités de loisir. Ces activités peuvent prendre place pratiquement partout - stades, jardins publics, gymnases, lacs, piscines, parcs ou squares. Cette définition large permet de nombreuses possibilités d'amélioration des infrastructures pour APL.

Trois types d'infrastructures pour APL peuvent être définis à partir de ce constat : installations sportives, infrastructures spéciales pour le loisir, espaces urbains et espaces verts. Toutefois, ces trois types d'infrastructures ne s'excluent pas mais s'inscrivent au contraire dans une continuité qui va des installations sportives classiques très spécialisées aux espaces publics informels. Par ailleurs, certaines infrastructures peuvent relever de plusieurs catégories.

Trois catégories principales d'infrastructures

(1) Installations sportives

par exemple piscines, gymnases ou terrains de sport.

(2) Infrastructures de loisir

pouvant accueillir des activités sportives et physiques (par ex. parcs, terrains de jeux, pistes cyclables).

(3) Espaces urbains et espaces verts

pouvant être utilisés pour la pratique de sports et d'activités physiques (par exemple rues, lieux publics, forêts et plages).



Figure 1 : différents types d'infrastructure pour APL

L'impulsion politique est la clé du succès

L'existence de politiques spécifiques est la pierre angulaire de l'amélioration des infrastructures d'APL pour favoriser la pratique d'activités physiques. Ces recommandations ont pour objet de souligner le rôle des politiques publiques dans l'aménagement de l'espace afin de favoriser l'équité, la collaboration intersectorielle et la participation. En particulier, elles soutiennent une série d'acteurs publics afin d'évaluer la façon dont les politiques en place peuvent contribuer à l'amélioration des infrastructures d'APL par des décisions concrètes en matière de planification, de financement, de construction et de gestion.

Des politiques peuvent également être engagées par des organisations non-gouvernementales ou des intervenants volontaires, comme les fédérations sportives et le secteur privé (par ex. en tant qu'employeur). Ces politiques peuvent également promouvoir l'activité physique dans d'autres cadres, comme les clubs ou le lieu de travail.

Les quatre dimensions de la conception

L'amélioration des infrastructures d'APL nécessite des évaluations et des interventions dans quatre domaines : planification, financement, construction et gestion. Ces quatre domaines sont liés et interdépendants.

Politique

Ces lignes directrices permettent d'identifier les politiques utiles, les niveaux de prise de décision et les secteurs concernés. Elles recommandent d'évaluer les résultats des politiques en cours en matière de réalisation des objectifs centraux, à savoir l'équité, la collaboration intersectorielle et la participation.

(1) Planification

Les lignes directrices soulignent l'importance de la planification stratégique à long terme. En particulier, elles répertorient les prérequis pour la planification, comme les bases de données des infrastructures et les pratiques d'activité physique (AP), et les différentes voies pour les mettre au service des objectifs d'égalité sociale et de collaboration intersectorielle. Une liste de contrôle des critères de bonnes pratiques permet de recenser les paramètres de la planification et de programmer des mesures concrètes en concertation avec toutes les parties prenantes.



(4) Gestion

Les lignes directrices présentent les modes opératoires les plus efficaces pour gérer l'amélioration des infrastructures d'APL. Les critères de bonnes pratiques pour la gestion listent plusieurs indicateurs pour évaluer les modes opératoires existants. Ils donnent également des indications pour améliorer la gestion des infrastructures au regard de l'équité et de la collaboration avec les différents secteurs d'intervention et parties prenantes.

(2) Construction

Les lignes directrices aident à évaluer l'aptitude du cadre existant à améliorer les infrastructures. Elles exposent des méthodes d'évaluation des types, des quantités, de la qualité et de l'emplacement des infrastructures existants. Les critères d'amélioration portent sur les moyens d'intégration des infrastructures pour améliorer l'équité, la collaboration intersectorielle et les démarches participatives.

(3) Financement

Les lignes directrices soulignent l'importance de la planification stratégique à long terme. En particulier, elles répertorient les prérequis pour la planification, comme les bases de données des infrastructures et les pratiques d'activité physique (AP), et les différentes voies pour les mettre au service des objectifs d'égalité sociale et de collaboration intersectorielle. Les listes de vérification des critères de bonnes pratiques permettent de recenser les paramètres de la planification et de programmer des mesures concrètes en concertation avec toutes les parties prenantes.



Comment utiliser ces lignes directrices

Les lignes directrices sont conçues avant tout pour :

1. Évaluer le niveau de développement des infrastructures d'activités physiques de loisir (APL)
2. Améliorer les infrastructures d'APL au regard de l'équité, la collaboration intersectorielle et la participation

Ces lignes directrices s'adressent à tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration de la conception des infrastructures d'APL. Elles sont conçues pour aider les décideurs, les experts et les professionnels qui ont en charge la planification, la construction, le financement et la gestion des infrastructures d'APL. Par ailleurs, elles s'adressent aux représentants du secteur associatif, tels que les associations et les clubs sportifs, ainsi qu'aux autres parties prenantes sur le terrain.

Les lignes directrices pour l'amélioration des infrastructures d'APL peuvent être utilisées en tant qu'outil de gestion de la qualité pour s'assurer que les structures, les processus et les résultats obtenus sont conformes à une norme minimale.

Les lignes directrices donnent également des exemples de démarches innovantes et de bonnes pratiques. Elles présentent des études de cas fournis par les pays participant au projet IMPALA.

Utilisation des lignes directrices

Il est entendu que les différents pays européens disposent de cadres légaux et administratifs différents et interviennent dans des environnements économiques et sociaux divers. C'est pourquoi les lignes directrices présentent un cadre global afin que les pays procèdent à l'évaluation des mesures qu'ils peuvent prendre pour améliorer les infrastructures d'APL. L'utilisation de ces lignes directrices doit permettre de prendre en compte le contexte pour mettre en œuvre des démarches spécifiques, certains indicateurs proposés dans les listes pouvant s'avérer plus utiles que d'autres. Plutôt que de fournir une « feuille de notes » exhaustive montrant à quel point on se rapproche des bonnes pratiques, elles présentent une sélection de critères pouvant être utilisés ou adaptés dans le cadre d'un pays compte tenu de son niveau de développement.

Les lignes directrices suivent un processus en deux étapes pour l'amélioration des infrastructures d'APL : évaluation de la situation ; proposition d'amélioration. De plus, chaque aspect est illustré par des exemples de bonnes pratiques.

PREMIÈRE ÉTAPE :

évaluation

L'étape d'évaluation a pour objet d'identifier le niveau d'une municipalité, une région ou un pays en ce qui concerne les infrastructures où se déroulent des APL. Les lignes directrices fournissent les critères de bonnes pratiques pour évaluer si les procédures en place en matière de planification, de construction, de financement et de gestion des infrastructures favorisent la réalisation des objectifs d'égalité sociale et de collaboration intersectorielle et si elles contribuent à intégrer les différents points de vue dans le processus de conception. Pour construire cette base de connaissances, il est essentiel d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires dans un cadre donné.

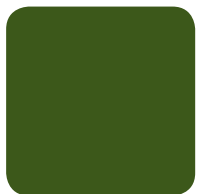
DEUXIÈME ÉTAPE :

amélioration

La deuxième étape est l'amélioration des infrastructures d'APL. Les listes de vérification des critères de bonnes pratiques constituent une aide pour planifier des investissements, gérer des infrastructures et concevoir des démarches innovantes adaptées aux besoins dans un contexte donné.



Politique



Etape 1 | ÉVALUATION

Critères de bonnes pratiques

L'évaluation des politiques en place sert à faire l'état des lieux afin de recenser les améliorations à apporter aux infrastructures locales. L'examen des politiques doit couvrir tous les types et tous les secteurs des APL. Il convient d'identifier les politiques à l'échelon local mais également régional et national. L'évaluation contribue à déterminer les mesures à prendre pour améliorer la planification, la construction, le financement et la gestion d'une infrastructure locale.

a) Identifier les politiques publiques existantes

SECTEUR PUBLIC	INFRA-STRUCTURES SPORTIVES	INSTALLATIONS SPORTIVES	EQUIPEMENTS DE LOISIRS	ESPACE URBAINS	ESPACES NATU-RELS
SPORT					
LOISIRS					
TRANSPORT					
URBANISME					
TOURISME					
SANTÉ					
...					

Identifier les textes, par ex. lois, règlements, circulaires ou documents similaires pour tous les secteurs qui ont trait aux différents types d'infrastructures d'APL. Un tableau comme celui-ci permet de présenter un panorama des politiques existantes.

b) Identifier les politiques non publiques

Les acteurs non publics peuvent également définir des politiques. Les matrices comme celles-ci présentent un panorama des établissements du troisième secteur et du secteur privé qui participent au développement d'infrastructures d'APL.

NOM ET CATÉGORIE DE L'INSTITUTION	NOM ET CATÉGORIE DU DOCUMENT NORMATIF
ORGANISATIONS ASSOCIATIVES	
FONDATEURS DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES	

c) Evaluer la qualité des politiques

Indicateurs de bonnes pratiques :

1. IL Y A DES POLITIQUES POUR TOUS LES TYPES D'INFRASTRUCTURES

Vérifier si les politiques identifiées couvrent tous les types d'infrastructures

2. CONTRIBUTION DES POLITIQUES À L'AMÉLIORATION DE L'ÉGALITÉ SOCIALE

Les politiques prennent-elles en compte les intérêts des

- personnes à faible revenu
- personnes âgées
- enfants et adolescents
- femmes
- minorités ethniques
- personnes handicapées et invalides

3. LES POLITIQUES PRENNENT-ELLES EN COMPTE LES DIFFÉRENTS POINTS DE VUE LORS DE LA PRISE DE DÉCISION?

- organisations associatives
- représentants de groupes minoritaires
- autres politiques concernées
- acteurs représentant différents échelons, par exemple dans les États fédéraux

4. LES POLITIQUES PRÉVOIENT-ELLES UN SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DÉFINISSENT-ELLES :

- des objectifs concrets
- les ressources affectées
- des étapes concrètes de mise en place
- les résultats attendus
- les méthodes d'évaluation des résultats



Ce chapitre expose comment engager ou modifier une politique pour améliorer son aptitude à réaliser les objectifs de collaboration intersectorielle, de participation de différents secteurs d'intervention, de différentes organisations non-gouvernementales et de représentants de sous-groupes de la population et de promotion de l'égalité sociale.

a) Prendre la responsabilité

Les collaborations intersectorielles identifient un secteur qui prendra la responsabilité d'une question donnée. Il peut y avoir différents secteurs dirigeants en fonction du contexte, des différents secteurs d'intervention et des différents échelons de décision.

b) Trouver des partenaires pour favoriser la collaboration

L'amélioration des infrastructures repose sur une collaboration intersectorielle réelle. Il est important de contacter dès le début un large éventail de partenaires pouvant avoir un intérêt et de l'expérience sur une question particulière afin de les intégrer dans la collaboration et d'améliorer leur participation. Les secteurs traditionnels peuvent être complétés notamment par les suivants :

- ONG/organisations associatives, par ex. fédérations sportives
- représentants de différents sous-groupes de la population (par ex. seniors, enfants et adolescents, immigrants, personnes handicapées)
- le secteur privé
- les autres secteurs d'intervention concernés, par ex. les sports, la santé, les loisirs, l'urbanisme, la planification, l'économie, le tourisme, les transports, l'éducation, les affaires sociales et autres
- les intervenants à d'autres échelons des pouvoirs publics, départements et régions
- la science

c) Favoriser l'égalité sociale

1. DEFINIR LA MISSION

Rendre une politique attractive pour susciter la participation intersectorielle :

- une mission collective, par ex. une ville accueillante pour les cyclistes
- associer des missions, par ex. associer développement durable et santé ou ville active et ville saine

2. IDENTIFIER LES OBJECTIFS APPROPRIÉS

Préciser la mission en fixant des objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et opportuns.

- Quels sont les objectifs précis à atteindre?
- Quels groupes de la population sont ciblés par la politique?
- Dans quel cadre se déroule la politique?

Certains objectifs peuvent privilégier l'égalité sociale en indiquant explicitement comment supprimer les barrières aux APL au sein des groupes socio-économiques à faible revenu. Les politiques peuvent prévoir des incitations afin de promouvoir :

- des installations sportives à faible coût ou subventionnées
- des installations sportives gratuites
- différents types d'infrastructures
- des infrastructures d'APL dans les quartiers défavorisés

d) Améliorer la gestion de la qualité

1. FAVORISER LA MISE EN OEUVRE

Pour les décisionnaires, il est de bonne pratique de prendre des indicateurs clés de la mise en œuvre :

- programmer une mise en œuvre par étapes faciles à réaliser
- définir clairement les responsabilités et les obligations pour la mise en œuvre
- identifier et affecter des ressources
- faire connaître et communiquer sur la politique

2. CONTRÔLER ET ÉVALUER LA MISE EN OEUVRE

Un contrôle et une évaluation systématiques de la mise en œuvre d'une politique sont essentiels pour que celle-ci soit analysée et développée en permanence. Il faut également contrôler en permanence les besoins et les tendances qui apparaissent.

Travailler ensemble pour l'activité physique

Plan d'action norvégien 2005-2009

Exemples
de bonnes
pratiques

<p>OBJECTIFS</p>	<p>Vision/cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration générale de la santé publique par l'accroissement des activités physiques de la population • l'accroissement du nombre d'enfants et de jeunes physiquement actifs pendant au moins 60 minutes par jour • l'accroissement du nombre d'adultes et de personnes âgées physiquement actives de façon modérée pendant au moins 30 minutes par jour <p>Cibles secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître le nombre de personnes physiquement actives pendant leurs loisirs • possibilité d'avoir des activités physiques dans les crèches, les écoles et au travail • des environnements qui encouragent un mode de vie actif • mettre l'accent sur l'activité physique dans les services sociaux et de santé • mesures intersectorielles et coordonnées pour promouvoir l'activité physique • améliorer les connaissances et les compétences sur le lien activité physique et santé • conscience individuelle sur activité physique et santé - motivation pour un mode de vie actif
<p>CONTEXTE</p>	<p>Le plan d'action sur l'activité physique est une campagne nationale pour promouvoir la santé publique par l'activité physique. Les initiatives présentées et les cibles fixées nécessitent la collaboration entre différents secteurs et niveaux de l'administration. Huit ministères coopèrent à la mise en oeuvre et au suivi de ce plan, sous la direction du ministère de la santé.</p>
<p>EFFET SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle loi de planification et de construction met davantage l'accent sur la santé pendant la durée du plan d'action (2005-2009) • plusieurs outils de planification et orientations • un site Web consacré à la planification • un projet de développement : ("santé et planification") • conférences sur la planification
<p>CONTACT</p>	<p>Directorate of Health/ PB 7000 /St. Olavs plass/0130 Oslo/Norway</p>
<p>RESSOURCES/ SITE WEB</p>	<p>Version abrégée en anglais : www.helsedirektoratet.no/vp/multimedia/archive/00004/IS-</p>



Facteurs de réussite

1. Leadership clairement défini
2. Implication multisectorielle
3. Accent mis sur des environnements incitatif
4. Catalogue concret de responsabilités définies avec un calendrier
5. Évaluation

Innovation du sport
dans un environnement naturel
El Anillo, Extremadura, Spain

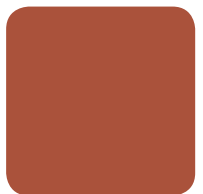
OBJECTIF	El Anillo a trois objectifs principaux : Développement économique et social de la zone en favorisant l'interaction entre sociétés technologiques (nouveaux matériaux, utilisation des ressources aquatiques, etc.) et sociétés de services (nouvelles tendances des activités physiques, etc.), santé publique et développement du sport par l'amélioration des infrastructures en milieu rural pour les loisirs et le temps libre (pistes cyclables, parcours sportifs et ressources aquatiques de plein air, profit durable, activités pour personnes ayant des besoins spécifiques, etc.), les événements sportifs et techniques attirant les visites et le tourisme.
CONTEXTE	Le gouvernement régional d'Estrémadure favorise une démarche de développement intégré en milieu rural. Il cherche à lier activité sportive durable en plein air et tourisme actif.
EFFET SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL	Les effets sont sensibles sur trois plans : premièrement, en tant que lieu national pour les pratiques d'APL (recherche, création de nouvelles sociétés, etc.) ; deuxièmement, sa valeur architecturale et la promotion des espaces verts et de plein air grâce aux APL. Troisièmement, son influence sur la politique régionale (sport, formation professionnelle, tourisme, entreprises, etc.).
CONTACT	Fabián Quesada Gómez, directeur général des sports, Gouvernement régional d'Estrémadure fabian.quesada@juntaex.es
RESSOURCES/SITE WEB	www.elanillo.org

Facteurs de réussite

1. Implication multisectorielle
2. Le sport en tant qu'outil de développement régional
3. Collaboration entre différents échelons des pouvoirs publics
4. Partenariat public-privé



Planification



Etape 1 | ÉVALUATION

Critères
de bonnes
pratiques

Ce chapitre expose comment évaluer la situation existante en matière de planification et à quel point elle favorise l'amélioration des infrastructures d'APL locales. En particulier, elle expose un ensemble de critères de bonnes pratiques utiles pour identifier l'existence des prérequis et des procédures de planification et pour évaluer leur qualité.

a) Identifier les prérequis et les procédures de planification existants

1. BASES DE DONNÉES

- y a-t-il une base de données des infrastructures d'APL?
- y a-t-il un inventaire des programmes d'AP disponibles, par ex. des cours de gymnastique.
- y a-t-il une base de données qui recueille les comportements d'AP dans la population générale?
- y a-t-il un inventaire des demandes de la population générale, des résidents d'une zone donnée en matière de clubs sportifs, ou des autres prestataires de programmes d'AP?

2. PROCÉDURES DE PLANIFICATION

- la planification est-elle assurée par un secteur? Il peut s'agir d'un plan d'installations sportives d'un service local des sports
- la planification est-elle assurée de façon concertée par plusieurs secteurs? Par exemple, les services locaux des sports et des transports peuvent travailler ensemble pour la promotion d'une infrastructure d'APL
- la planification est-elle assurée par des experts externes?
- le processus de planification intègre-t-il le principe de participation? Ce processus permet l'implication de différents partenaires, dont les représentants de différents groupes de la population

3. PROCÉDURES DE PARTICIPATION

- des séances publiques sont-elles obligatoires?
- y a-t-il des commissions consultatives de citoyens?
- des panels de citoyens contribuent-ils à la planification d'actions concrètes?
- la méthode du forum ouvert est-elle utilisée pour concevoir des actions spécifiques?
- les processus participatifs font-ils partie de toutes les étapes de la planification, par ex. la planification coopérative?

b) Évaluer la qualité des prérequis et des procédures de planification existants

Les indicateurs de bonnes pratiques sont les suivants :

1. BASES DE DONNÉES DES INFRASTRUCTURES D'APL

- information sur les différents types d'infrastructures
- information sur la répartition géographique et socio-spatiale

- information sur l'état d'entretien des infrastructures
- information sur l'utilisation des infrastructures
- données sur les accès, par ex. en ce qui concerne la situation et les coûts, la mobilité des personnes et des différentes catégories de la population

De plus, la base de données doit :

- être alimentée correctement, avoir une bonne gestion des données et être régulièrement mise à jour
- être accessible et ergonomique pour les associations et le public général

2. INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AP

- présentant les installations et les activités proposées par les différents prestataires, clubs sportifs, organisations associatives, prestataires commerciaux et autres
- présentant des informations organisationnelles, par ex. taille, cotisations, etc.

3. BASE DE DONNÉES SUR LES PRATIQUES D'AP

- recouvrant une vision large des activités physiques
- donnant des informations sur le type, la fréquence, la durée, l'organisation et l'implantation des activités physiques de la population
- recueillant des informations sur les différents sous groupes de la population représentatifs de la population locale

4. INVENTAIRE DES DEMANDES

- indiquant les perceptions des différentes parties prenantes sur les infrastructures d'APL existants
- synthétisant le type ou le nombre d'infrastructures manquants

5. LES PROCÉDURES DE PLANIFICATION DOIVENT

- être documentées
- prendre en compte les points de vue pertinents, par ex. les utilisateurs finaux, les administrations publiques, les décideurs, les chercheurs, les représentants d'associations, le secteur privé du bâtiment, les investisseurs
- prendre en compte les informations collectées dans les bases de données et les évaluations des besoins par les intervenants
- associer des experts externes, par ex. pour la collecte de données ou pour planifier la collaboration
- être évaluées

Ce chapitre indique comment améliorer le processus de planification par l'utilisation de critères spécifiques pour compiler les données sur les infrastructures d'APL, les programmes d'AP disponibles et les pratiques d'AP. Les critères comprennent une évaluation systématique des besoins et la préparation de mesures spécifiques.

a) Réunir les pré-requis pour la planification

1. BASES DE DONNÉES SUR LES INFRASTRUCTURES D'APL

- inventaire des infrastructures d'APL, par ex. types, nombre, dimension, admissibilité, utilisation, état d'entretien

2. INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AP DISPONIBLES

- inventaire des programmes des clubs sportifs (par ex. nombre et importance des clubs sportifs, de leurs membres, sections, offres)
- inventaire des programmes d'AP proposés par des prestataires associatifs, commerciaux, autres

3. BASES DE DONNÉES DES PRATIQUES D'AP

L'analyse des données sur les pratiques d'AP de la population générale informe sur :

- la proportion des citoyens actifs
- les types d'AP
- la fréquence et la durée des AP, au printemps et en hiver
- le cadre organisationnel
- le lieu d'implantation des AP
- les caractéristiques sociodémographiques

4. INVENTAIRE DES DEMANDES

- L'évaluation des besoins repose également sur leur perception par les différentes parties prenantes, par ex. la population générale, les clubs sportifs et les autres prestataires d'offres d'AP. La base de données doit donc présenter :
- l'évaluation des demandes par les différents types de prestataires
- les infrastructures manquantes d'après la population générale
- la perception des infrastructures d'APL et le degré de satisfaction
- les besoins en fonction de la situation socio-démographique

b) Établir une procédure participative et intersectorielle

1. CHOISIR UNE PROCÉDURE DE PLANIFICATION APPROPRIÉE

- Choisir une procédure et une méthode de planification systématique appropriée au contexte.

2. SÉLECTIONNER LES PARTICIPANTS AU PROCESSUS

Les points de vue à retenir sont ceux des :

- habitants ou représentants des communautés ou des groupes ciblés
- professionnels expérimentés dans le domaine concerné, par ex. clubs sportifs
- organismes ou administrations publics, par ex. service des sports, planification urbaine
- décideurs, par ex. maires, cons. municipaux
- instances locales, par ex. conseil de quartier
- entreprises locales

3. SYNTHÉTISER LES INFORMATIONS DES DIFFÉRENTES BASES DE DONNÉES ET INVENTAIRES POUR :

- présenter les infrastructures d'APL existants
- synthétiser les tendances des pratiques d'AP
- finaliser le résultat de l'évaluation systématique des besoins, par ex. via un bilan offre/ demande

4. ÉTABLIR UN CATALOGUE DE MESURES

Établir un catalogue de mesures pour les infrastructures d'APL pour :

- présenter une vision globale et les concepts de développement du sport
- définir des objectifs
- prendre des décisions sur les domaines prioritaires
- définir des mesures de suivi des progrès

Le catalogue final des mesures doit présenter : les étapes de mise en œuvre, le calendrier, les fonctions et les responsabilités, les moyens nécessaires et les indicateurs de suivi.

c) Favoriser la mise en œuvre

UN CATALOGUE DE MESURES

Pour assurer la mise en œuvre avec :

- un document précisant les rôles et les responsabilités des partenaires approuvé par un organisme décisionnaire compétent, par ex. le conseil municipal
- un comité directeur supervisant la phase de mise en œuvre et assurant le suivi
- le contrôle de l'avancement
- l'analyse et la révision du catalogue de mesures

Planification intégrée du développement des sports

Francfort/Main , Allemagne 2009-2010

Exemples de bonnes pratiques

OBJECTIF	Un plan de développement du sport étroitement adapté aux besoins de la ville et orienté vers l'avenir et durable
CONTEXTE	Les organes décisionnaires en Allemagne, à l'échelon local comme à l'échelon régional, cherchent à définir de nouvelles procédures de planification pour le développement du sport en combinant des données empiriques solides, la collaboration intersectorielle et l'implication de la collectivité
EFFETS SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL	<ul style="list-style-type: none"> • constitue un inventaire des infrastructures d'APL • évalue les pratiques sportives et le comportement d'AP d'un échantillon de la population par des interviews par téléphone assistées par ordinateur (méthode CATI) • programme des mesures concrètes dans un processus de planification coopérative avec différents organismes, groupes d'intérêts et sous-groupes de population • constitue un catalogue global de mesures orientées vers les tendances à venir de la politique de la ville en matière de sports et d'AP
CONTACT	Ville de Francfort -sur -le Main, service des sports , ffm.sport-info@stadt-frankfurt.de
RESSOURCES/ SITE WEB	www.sportamt.frankfurt.de www.sportentwicklungsplanung.de www.isep-iss.de

Facteurs de réussite

1. Évaluation des besoins au moyen d'une étude sur un échantillon représentatif de la population
2. Collaboration intersectorielle et participation des différents intervenants aux mesures concrètes de planification
3. Catalogue concret exposant les étapes, les responsabilités, le calendrier et les indicateurs de mise en œuvre
4. Caractère durable supervisé par le comité directeur intersectoriel chargé du lancement et du suivi du projet



Compilation et utilisation des prérequis pour la planification

Recensement national des infrastructures sportives,
espaces et sites de pratiques - RES, France

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • fournir un état des lieux détaillé des infrastructures d'APL en France • présenter une vision commune des infrastructures d'APL • aider à la prise de décision et à la planification spatiale pour les différents secteurs et intervenants
CONTEXTE	Le recensement national a été lancé par le ministère des sports français en 2004. Il est géré conjointement avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales. Il présente des informations sur les installations sportives de toute nature aux échelons national et local. Assorti d'analyses et de données démographiques, il contribue à repérer les carences en infrastructures spécifiques.
EFFETS SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL	La base de données nationale est en ligne sur Internet. Plus de 30 millions de données sont à la disposition des décideurs dans le domaine du sport. Elle constitue une aide à la décision pour créer de nouvelles infrastructures sportives ou améliorer l'utilisation des installations existantes.
CONTACT	Denis Roux, chef du bureau des infrastructures sportives, ministère des sports, res@jeunesse-sports.gouv.fr
RESSOURCES/ SITE WEB	www.res.sports.gouv.fr

Facteurs de réussite

1. Vision large des infrastructures
2. Partenariat intersectoriel pour obtenir des données de haute qualité
3. Mises à jour régulières
4. Accès libre



Construction



Etape 1 | EVALUATION

Critères
de bonnes
pratiques

Ce chapitre expose comment procéder à l'état des lieux des infrastructures actuelles et comment favoriser les APL. L'évaluation permet de recenser le nombre (par type et par emplacement) et la qualité des infrastructures existantes

a) Identifier le type, le nombre et l'emplacement des infrastructures d'APL existantes

NOMBRE ET EMPLACEMENT

des types d'infrastructures suivantes :

- Installations sportives couvertes, par ex. gymnases, piscines
- installations sportives de plein air, par ex. terrains de sport
- Équipements conçus pour l'activité physique, par ex. terrain de jeux, parc de skate, mur d'escalade, sentier de randonnée, piste cyclable de loisir, terrain de basket
- espace urbain pouvant être utilisé pour les APL, par ex. squares publics accessibles et sûrs, parcs
- espaces naturels pouvant être utilisés pour les APL, par exemple zones côtières, forêts, prairies



b) Favoriser la collaboration et la participation intersectorielles

En fonction du contexte des différents types d'infrastructures, les critères de bonnes pratiques sont les suivants:

1. ACCÈS

- mesures appropriées en place pour les différents groupes d'utilisateurs
- infrastructures tenant compte des questions physiques, sociales et culturelles pour optimiser l'accès

2. EMPLACEMENT

- l'aspect socio-spatial de l'emplacement doit être pris en compte. Par ex., équipement des quartiers défavorisés, rénovation des quartiers défavorisés pour améliorer l'accès aux AP
- prévoir les tendances démographiques, par ex. le vieillissement de la population d'un quartier aura une incidence sur le choix de l'emplacement
- cohérence avec les plans d'aménagement locaux pour optimiser le lieu d'implantation

3. CONCEPTION

- les infrastructures doivent être polyvalentes
- les infrastructures doivent être conçues pour attirer toutes les générations
- les infrastructures doivent être conçues pour inciter aux AP, par ex. en prévoyant des escaliers, des pistes cyclables, des rateliers pour vélo

4. NORMES ÉCOLOGIQUES

- immeubles à basse consommation d'énergie
- utilisation de matériaux de construction écologiques et renouvelables

5. SÉCURITÉ

- les infrastructures doivent être sûres pour tous les groupes d'utilisateurs potentiels
- les infrastructures doivent être durables et conçues pour durer



Ce chapitre indique comment améliorer le cadre bâti pour encourager la pratique des APL concernant les infrastructures existantes comme celles à venir. L'amélioration vise à aménager des installations sportives, des infrastructures de loisir ainsi que des espaces urbains et naturels pouvant être utilisés à cette fin. Elle est au service de l'égalité sociale.

a) Des infrastructures au service de l'égalité sociale

1. RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES

Assurer une présence minimale de tous les types d'infrastructures tenant compte des aspects sociaux et spatiaux

2. RENDRE LES ÉQUIPEMENTS ACCESSIBLES

- faire en sorte que les infrastructures soient accessibles par des moyens de transport actifs (marche, vélo, skate, patins, fauteuils roulants ...)
- assurer une bonne desserte par les transports en commun
- ouvrir les installations couvertes et de plein air à des groupes d'utilisateurs plus larges
- ouvrir les infrastructures scolaires à d'autres groupes d'utilisateurs, par ex. cours de récréation, gymnases

3. ENCOURAGER LA RÉORIENTATION DES ESPACES URBAINS ET NATURELS VERS LES APL

Collaboration avec différents secteurs, par ex. parcs et jardins, bâtiment ou transport, et avec des groupes d'utilisateurs potentiels pour trouver des solutions créatives pour le cadre bâti :

- rénovation des infrastructures d'APL actuelles
- adaptation des infrastructures d'APL existantes aux nouvelles tendances des AP, par ex. les parcours
- réaffectation, par ex. transformer une gare ferroviaire en espace couvert pour le skate
- compléter les infrastructures par des caractéristiques favorisant les AP

b) Établir une procédure de planification participative et intersectorielle

1. UTILISATION PAR DIFFÉRENTS GROUPES

Faire en sorte que les infrastructures soient utilisables pour :

- des activités physiques organisées et non organisées, par ex. le sport, la santé, le tourisme, les transports, les affaires sociales, etc.
- différents groupes d'utilisateurs
- des activités physiques dans le cadre de compétition et en dehors

2. PRÉVOIR LA RÉUTILISATION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES:

Collaboration avec différents secteurs, par ex. parcs et jardins, bâtiment ou transport, et avec des groupes d'utilisateurs potentiels pour trouver des solutions créatives pour le cadre bâti :

- rénovation des infrastructures d'APL existantes
- adaptation des infrastructures d'APL existantes aux nouvelles tendances des AP, par ex. les parcours
- réaffectation, par ex. transformer une gare ferroviaire en espace couvert pour le skate
- compléter les infrastructures par des caractéristiques favorisant les AP

Nouvelles installations sportives dans des quartiers défavorisés

Oeiras, Portugal

Exemples de bonnes pratiques

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration de l'offre d'infrastructures et d'installations de base pour l'action sociale dans un quartier défavorisé • accroissement des possibilités de pratiquer une activité physique dans la commune
CONTEXTE	Initiative communautaire URBAN (Commission européenne / Direction générale de la politique régionale)
EFFETS SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL	<ul style="list-style-type: none"> • nouvelles infrastructures et installations sportives en tant qu'éléments clés de rénovation urbaine (trottoirs, espaces verts, pistes cyclables, terrains de jeux) • mise en oeuvre de nouveaux programmes d'AP pour la population locale • accroissement du nombre d'activités disponibles
ENSEIGNEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • une offre sportive de qualité dans un quartier défavorisé attire des habitants et renforce la cohésion sociale • la collaboration public-privé améliore l'offre d'AP
CONTACT	Hôtel de ville d'Oeiras – Service des Sports – ddesporto@cm-oeiras.pt
RESSOURCES/SITE WEB	www.cm-oeiras.pt www.oeirasviva.pt

Facteurs de réussite

1. Construction de nouvelles infrastructures, en particulier dans les quartiers en difficulté
2. Prise en compte des besoins de la population
3. Nouvelles installations accessibles à toute la population
4. Améliorer les ressources et présenter une offre attractive d'AP par les partenariats public-privé



Infrastructures pour la bicyclette dans l'espace public

Odense, Danemark

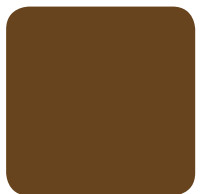
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation de 20 % du nombre de trajets à bicyclette • augmentation de 20 % du nombre de personnes qui utilisent la bicyclette plus de trois fois par semaine • réduction de 20 % du nombre de cyclistes tués ou blessés dans un accident impliquant un tiers • amélioration du bien-être des habitants • faire d'Odense un lieu accueillant pour les cyclistes
CONTEXTE	<p>De 1999 à 2002, Odense a été la ville officielle du cyclisme au Danemark, bénéficiant de subventions du ministère des transports et de la direction nationale des routes, qui ont pris en charge la moitié du budget de 20 millions</p>
EFFETS SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration des accès pour les cyclistes, par ex. passage facilité des feux de circulation et des carrefours, vagues vertes pour cyclistes • amélioration et sécurisation du parking pour bicyclettes, par ex. protection contre le vol, fourniture d'eau potable et de pompes à vélo • activités visuelles, par ex. via un baromètre vélo • amélioration de la qualité pratique des pistes cyclables • création d'un site Internet avec planificateur interactif, large choix de pistes cyclables • campagnes pour la sécurité de la circulation, ciblant notamment les enfants cyclistes, offre de nouveaux types de bicyclette
CONTACT	<p>Ville d'Odense, Park- og Vejafdelingen, Nørregade 36-38, 5000 Odense C Tél. : 66 13 13 72, pva.mtf@odense.dk</p>
RESSOURCES/ SITE WEB	<p>www.cyclecity.dk</p>



Facteurs de réussite

1. Démarche intersectorielle avec un chef de projet permanent
2. Activités à plusieurs niveaux, améliorations des infrastructures, modification de la réglementation et campagnes de communication
3. Soutien à la reconversion de l'espace public
4. Évaluation des activités

Financement



Etape 1 | EVALUATION

Critères
de bonnes
pratiques

Ce chapitre fournit des critères d'évaluation des modes de financement habituels en vue d'une première amélioration.

a) Identifier les modes et les sources de financement existants

1. MODES DE FINANCEMENT

- quels sont les modes de financement utilisés?
- intégralement public : financement assuré par la municipalité
- mixte : financement partagé entre la municipalité et le troisième secteur, par ex. clubs sportifs
- intégralement troisième secteur : des associations, des ONG, par ex. clubs sportifs, financent un équipement
- partenariat public-privé : secteur public et secteur privé coopèrent
- intégralement privé : financement intégral de l'équipement par des sociétés commerciales
- autres modes mixtes

2. 2. SOURCES DE FINANCEMENT

Quelles sont les sources de financement disponibles?

- échelon UE : chercher les programmes de l'UE pouvant financer différentes infrastructures d'APL
- échelon national : chercher les programmes nationaux permettant le financement d'infrastructures d'APL, par ex. plan national d'action en faveur des activités physiques ou de transport actif
- échelon régional : chercher les programmes régionaux pouvant subventionner les infrastructures d'APL
- échelon local : analyser les sources de financement local pouvant financer un équipement particulier
- troisième secteur : vérifier s'il existe des sources de financement, par ex. par des associations sportives
- secteur privé : chercher s'il y a des sources de financement

b) Évaluer la qualité des modes et des sources de financement existants

INDICATEURS DE BONNES PRATIQUES

- la question de la solvabilité est prise en compte de façon large
- l'intérêt du public est vérifié
- les partenaires sont protégés par des contrats
- la qualité de la construction, la planification et l'entretien de l'équipement a fait l'objet d'un appel d'offres
- le financement concerne les coûts pour tout le cycle de vie de l'équipement
- tous les modes de financement doivent obligatoirement faire l'objet d'une consultation
- le financement est un accord gagnant-gagnant pour toutes les parties
- souplesse des modes de financement



Ce chapitre met l'accent sur les moyens d'améliorer les modes de financement et les sources de financement. Il donne des indications sur comment favoriser l'égalité sociale, la collaboration intersectorielle et la participation au processus de financement d'un équipement.

a) Favoriser l'égalité sociale et la participation

1. RÉ-AFFECTER DES RESSOURCES

Les critères des bonnes pratiques pour le financement permettent de faire en sorte que les organismes publics affectent bien les ressources de façon équitable. Les mécanismes en question sont les suivants :

- infrastructures ciblant des groupes ayant particulièrement besoin d'AP
- organisations associatives finançant des infrastructures à tarif modéré
- infrastructures qui réduisent les tarifs des AP non organisées dans l'espace public

2. ÉLARGIR L'ÉVENTAIL DES RESSOURCES

Le financement est souvent envisagé dans l'optique d'un seul secteur. Élargir l'éventail des financements favorise l'égalité sociale et permet d'augmenter les ressources -

- démarche centrée sur une zone, par ex. affectation de ressources en fonction de lieux définis socialement et territorialement au lieu de considérer le financement d'un type d'équipement

b) Favoriser la collaboration intersectorielle

Le financement est souvent envisagé dans l'optique d'un seul secteur, chargé d'un type d'équipement.

1. FAVORISER LA PARTICIPATION DU TROISIÈME SECTEUR ET DU SECTEUR PRIVÉ

La participation des associations et du secteur privé au financement est intéressante notamment en période de difficultés budgétaires. Leur engagement peut être encouragé par des

- subventions au financement d'infrastructures d'APL
- exonérations fiscales sur les dépenses liées au financement de l'équipement d'APL

2. PRÉSERVER LES MODES DE FINANCEMENT DU TROISIÈME SECTEUR, DES ONG ET LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le secteur public peut faire en sorte que les modes de financement du troisième secteur et des ONG et les partenariats public-privé n'accroissent pas les inégalités sociales mais favorisent l'égalité sociale.

Les partenariats

- favorisent l'intégration sociale tout en répondant aux demandes présentées dans le mode de financement
- sont conformes aux normes de qualité
- permettent la supervision publique du financement, par ex. par la représentation permanente dans les fondations ou les sociétés qui financent l'équipement



Équipements socialement sûrs pour les enfants et les adolescents

Pays-Bas

Exemples de bonnes pratiques

OBJECTIFS	Installation de terrains de jeux et d'espaces verts socialement sûrs pour encourager les AP auprès des enfants et des adolescents dans les quartiers défavorisés
CONTEXTE	Fondations privées reconnues d'utilité publique oeuvrant pour l'amélioration des infrastructures destinées aux enfants vivant dans des quartiers socio-économiquement défavorisés
EFFETS SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL	Justice sociale : <ul style="list-style-type: none">• amélioration de l'accès aux infrastructures d'APL dans les quartiers défavorisés• bourses d'études pour les enfants et les adolescents actifs de ces quartiers• collaboration intersectorielle :• partenariats public-privé étroits, collaboration avec les municipalités, les associations sportives et les autres organismes publics
CONTACT	Eric van Veen, eric@krajicek.nl
RESSOURCES/ SITE WEB	Richard-Krajicek Foundation, www.krajicek.nl Johan-Cruyff-Foundation, www.cruyff-foundation.org



Facteurs de réussite

1. Construction de nouvelles infrastructures, en particulier dans les quartiers défavorisés
2. Moyens de financement apportés par des partenariats public-privé

Un prix public pour susciter l'amélioration des infrastructures d'APL

Concours de belles routes et belles rues - Finlande

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • répertorier et récompenser les routes et les rues qui ont été adaptées à leur environnement par des procédés naturels • susciter la collaboration entre les différents échelons de l'administration publique • inciter le secteur privé à s'impliquer dans la mise en place d'infrastructures d'APL
CONTEXTE	Le concours se déroule tous les trois ans depuis 1999. Il est présidé par l'association finlandaise des pouvoirs publics locaux et l'association routière finlandaise .
EFFETS SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL	<p>Le prix récompense l'amélioration des infrastructures conçues pour les APL ainsi que des espaces urbains et des espaces verts pouvant être utilisés pour les APL. Il récompense les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adaptés aux conditions et à l'environnement locaux • sûrs pour les différents groupes d'utilisateurs • prenant en compte les coûts de la circulation et de l'entretien • établissant des partenariats entre le public et le privé pour la planification, la conception, la réalisation et l'entretien • favorisant la collaboration entre les échelons régionaux et locaux des administrations publiques pour améliorer les infrastructures
CONTACT	Mervi Vallinkoski, City of Jyväskylä, mervi.vallinkoski@jkl.fi
RESSOURCES/ SITE WEB	http://jkl.fi/puistot/rantaraitti (Jyväskylä promenade, award winner 2005)



1. Accent mis sur le cadre bâti
2. Collaboration intersectorielle entre les services des routes, du tourisme et de la culture
3. Participation des pouvoirs publics régionaux et locaux et du secteur privé
4. Prise en compte des demandes de la population
5. Critères d'évaluation clairement définis
6. Partenariats public-privé

Gestion



Etape 1 | EVALUATION

Critères
de bonnes
pratiques

Différents modèles permettent d'assurer la gestion des infrastructures conçues pour faire progresser les APL. Le présent chapitre présente les critères d'évaluation de l'utilisation et de la qualité de la gestion à l'échelon local. Cette évaluation est une première étape importante pour améliorer la gestion dans un contexte et pour un équipement donnés.

a) Identifier les modes de gestion existants

1. MODES DE PROPRIÉTÉS

Différents modes de propriété peuvent être choisis pour gérer un équipement d'APL, notamment :

- public : une administration publique, une municipalité est propriétaire de l'équipement
- gestion d'une installation publique : l'équipement est la propriété de l'administration publique mais certains services sont cédés à d'autres organismes relevant également de l'administration publique
- privatisation partielle : des éléments publics sont cédés à des sociétés commerciales
- troisième secteur / ONG : une association, par ex. un club sportif, est propriétaire de l'équipement
- partenariat public-privé
- privé : une société commerciale est propriétaire de l'équipement
- autres formes, par ex. une personne morale

2. MODES D'EXPLOITATION

Différentes structures organisationnelles peuvent être choisies pour gérer un équipement d'APL, notamment :

- publique : une administration publique, une municipalité est propriétaire de l'équipement
- gestion d'un équipement public : la gestion est cédée à un organisme relevant également de l'administration publique
- privatisation partielle : des éléments de la gestion sont confiés à des sociétés commerciales
- troisième secteur/ONG : une association, par ex. un club sportif, gère l'équipement
- partenariat public-privé
- gestion privée : une société commerciale est propriétaire de l'équipement et le gère
- autres formes, par ex. une personne morale, éventuellement reconnue d'utilité publique

b) Évaluer la qualité de la gestion

Critères de bonnes pratiques

1. COLLABORATION INTERSECTORIELLE POUR LA GESTION PUBLIQUE

Afin d'évaluer si la gestion

- est concertée avec d'autres secteurs intervenant dans le quartier ou dans le soutien aux AP
- coopère avec le secteur privé et le troisième secteur

2. ÉGALITÉ SOCIALE ET PARTICIPATION

Vérifier si la gestion

- prend en compte l'incidence des différents modes de gestion sur les groupes d'utilisateurs potentiels
- tient compte du degré d'acceptation des différents modes de gestion
- assure l'accessibilité à un équipement
- favorise une utilisation sociale équilibrée
- prévoit l'utilisation multifonctionnelle de l'équipement
- est sensible aux tendances dans le domaine des activités physiques



Ce chapitre propose des solutions pour décider des mesures à prendre pour améliorer la gestion d'un équipement d'APL en fonction de l'évaluation qui en a été faite.

a) Favoriser l'égalité sociale

Le secteur public joue un rôle important dans les modes de gestion des partenariats public-privé dans l'intérêt public ainsi que dans le cadre de la collaboration avec le troisième secteur et les ONG.

1. PERMETTRE UNE SUPERVISION PUBLIQUE DE LA GESTION

Par exemple par :

- une représentation permanente dans les organes de gestion de l'équipement public, de la fondation ou de la société
- des dispositions juridiques dans les partenariats public-privé

2. FAVORISER L'ÉGALITÉ SOCIALE EN CE QUI CONCERNE

- Les heures d'ouverture
- la programmation
- les mesures d'accès
- la politique tarifaire
- la commercialisation d'offres et de possibilités



b) Favoriser la collaboration intersectorielle et la participation

1. PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENTS INTÉRÊTS

La bonne pratique en matière de gestion prend en compte les intérêts des différentes parties prenantes :

- investisseur/propriétaire, par ex. service des sports
- exploitant, par ex. club sportif
- groupes d'utilisateurs, par ex. club sportif, école, groupe non organisé

2. INCITER LE TROISIÈME SECTEUR ET LE SECTEUR PRIVÉ : PARTICIPER À LA GESTION

La participation des parties prenantes et de la collectivité à la gestion favorise la diversification de l'utilisation des infrastructures et crée des situations gagnant-gagnant :

- inciter les clubs sportifs et des ONG à prendre des responsabilités de gestion, par ex. par la cession de la gestion courante aux clubs sportifs
- encourager la participation du secteur privé à la gestion, par ex. en permettant aux acteurs privés de réaliser des profits tout en déchargeant le budget public et en assurant l'entretien de l'équipement ou l'amélioration de l'offre

3. OUVRIR L'ÉQUIPEMENT À DES GROUPES D'USAGERS ÉLARGIS

- ouvrir l'équipement aux associations du quartier, par ex. écoles, crèches, services sociaux et activités de loisirs du quartier
- organiser des activités utilisant l'équipement et y participer

4. SOUPLÉSSE ET POLYVALENCE

Une vision intersectorielle prend en compte le cycle de vie d'un équipement et est ouverte à :

- l'utilisation diversifiée
- la réutilisation.

Centre de sports et de santé Omega
République tchèque

<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • proposer de multiples possibilités de pratiquer le sport, la relaxation et des activités collectives • donner aux jeunes et aux adultes la possibilité d'être actifs pendant leurs loisirs • profiter d'un cadre agréable favorisant un mode de vie actif et parfaitement équipé • proposer des conseils personnalisés ou des services professionnels de moniteurs par ex. de fitness, tennis, squash • aménager des aires de jeux et des espaces verts socialement sûrs pour développer les AP chez les jeunes et les adolescents des quartiers défavorisés
<p>CONTEXTE</p>	<p>OMEGA cherche systématiquement à apporter une base parfaite et des services de conseil aux clients dans leur lutte contre l'ingestion excessive de calories, la sédentarité excessive et le stress chronique. Ces risques menacent la santé, réduisent l'immunité et sont sources de maladies liées au mode de vie. Le centre de sports et de santé Omega sert ces objectifs en proposant des services complets de haute qualité. Les produits proposés sont adaptés à la clientèle du club, ce qui n'empêche pas les visiteurs occasionnels de trouver également des activités leur convenant</p>
<p>EFFETS SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • bon exemple de partenariat public/privé entre le propriétaire privé et une association sportive • la clientèle du club bénéficie de services spéciaux (ainsi que de tarifs spéciaux) • la direction tient des réunions hebdomadaires sur les stratégies innovantes afin de promouvoir les AP et la pleine utilisation du centre • promotion mutuelle du centre et des médias (presse, radio, etc.) • enquêtes régulières sur les besoins du public et son degré de satisfaction • satisfaction des employés et des clients
<p>CONTACT</p>	<p>Manager: Jan Petr (jan.petr@omegasport.cz) See website. Or phone: +420-585-2505-700 or +420-585-205-800</p>
<p>RESSOURCES/ SITE WEB</p>	<p>www.omegasport.cz/en</p>

Facteurs de réussite

1. Collaboration entre les secteurs des sports et de la santé
2. Partenariat public-privé entre le propriétaire privé et les associations sportives
3. Promotion des AP dans le voisinage



Sports de loisirs - stratégie citadine de réduction des barrières d'accès aux installations sportives

Vienne, Autriche

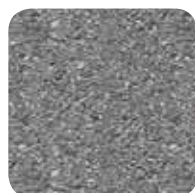
OBJECTIFS	L'offre de salles de sports et de loisirs est une stratégie citadine pour réduire les barrières d'accès à ces installations dans les quartiers défavorisés et apporter à tous les résidents une offre d'infrastructures équivalente pour la pratique du sport et des activités physiques
CONTEXTE	L'idée des salles 'Sport & Fun' à Vienne est née du travail des services sociaux et de la jeunesse, en 1995. Un vieil espace de congrès était utilisé temporairement en tant que salle de sport et lieu d'activités pour les jeunes les jours de pluie, entre les mois de mai et d'octobre
EFFET SUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'APL	<p>Barrières réduites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accès facile avec des tarifs d'entrée modérés (tarif unique) plutôt que de réserver l'entrée à des groupes particuliers ou aux membres de clubs de sport • situation proche des transports en commun dans les quartiers défavorisés • accessible avec des chaussures de ville et sans tenue de sport spécifique • infrastructures pouvant être utilisées gratuitement <p>Caractère durable :</p> <p>Les salles 'Sport & Fun' sont liées à d'autres infrastructures : à 'Sport & Fun Ottakring' les installations sportives de plein air sont également conçues pour l'école voisine. 'Sport & Fun Donaustadt' est reliée à un grand centre ayant un mur d'escalade, en collaboration avec un autre prestataire. Les salles 'Sport & Fun' sont multisports et à faible consommation énergétique. Le concept économique fixe les responsabilités claires : les frais de personnel sont intégralement couverts par les droits d'entrée. L'entretien de la salle (nettoyage, préparation) et l'acquisition de nouvelles infrastructures sont pleinement pris en charge par la municipalité</p>
CONTACT	M. Robert Krones +43 (01) 4000/51161 post@ma51.wien.gv.at
RESSOURCES/SITE WEB	www.sportandfun.at http://www.wien.gv.at/freizeit/sportamt/sportstaetten/sportfun/index.html

Facteurs de réussite

1. Accent mis sur les quartiers défavorisés
2. Faibles barrières d'accès et réglementation simplifiée
3. Collaboration étroite de la municipalité avec les prestataires et les exploitants des infrastructures



Auteurs et Contributeurs



Auteurs et Contributeurs

PARTENAIRES IMPALA		
ORGANISME DE COORDINATION	DIRECTEURS DE RECHERCHE	CHERCHEURS
ALLEMAGNE Université d'Erlangen-Nuremberg	Alfred Ruetten Karim Abu-Omar	Annika Frahsa Nora Hartwig
ORGANISMES PARTENAIRES	DIRECTEURS DE RECHERCHE	CHERCHEURS
AUTRICHE Université de Vienne	Michael Kolb Rosa Diketmueller	Irene Bittner
REPUBLIQUE TCHÈQUE Palacky University, Olomouc	Karel Froemel	Jana Vašíčková Michal Kudláček Filip Neuls
DANEMARK Université du Sud du Danemark	Jens Troelsen Lars Bo Andersen Thomas Skovgaard	Mette Toftager
FINLANDE Université de Jyväskylä	Kimmo Suomi	Béla Pavelka
FRANCE Nancy-Université Ministère des sports (Direction des Sports -DSB3 - Bureau de la Communication - traduit de l'anglais par Vincent Alonso)	Anne Vuillemin	Stéphanie Regat
ITALIE Université de Rome Foro Italico	Fabio Pigozzi	Emilia Angelillo Lucia Colitti
LITUANIE Académie d'Éducation physique, Kaunas	Rimantas Pacenka	Daiva Klimaviciene
PAYS-BAS TNO Quality of Life, Leiden	Luuk Engbers	
NORVÈGE Collège universitaire d'Oslo	Astrid Bergland Nina Waaler Loland	Kåre Rønn Richardsen
PORTUGAL Université de Porto	Jorge Mota	Joana Carvalho Margarida Pereira
ESPAGNE Université d'Extrémadure	Narcís Gusi Fuertes	Miguel Madruga Vicente

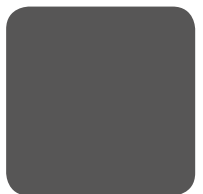
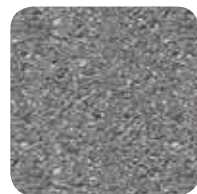
*Avec les contributions de
(par ordre alphabétique)*

Peter Gellius,
Université d'Erlangen Nuremberg

Andreas Klages,
Comité olympique allemand,
fédération sportive

Anthony Morgan,
Institut national pour la santé
et l'excellence clinique (NICE), Royaume-Uni

Synthèse des critères de bonnes pratiques

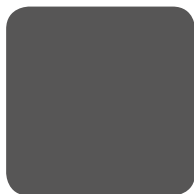
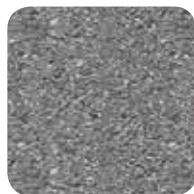


Synthèse des critères de bonnes pratiques

“Fig 1 : synthèse des bonnes pratiques du processus d’implantation des équipements d’APL : étapes, objectifs et principaux aspects”.

DIMENSION	ETAPE	OBJET	OBJECTIF	CONTENU
DÉFINITION D'UNE POLITIQUE	Évaluation	Vérifier si une politique existe déjà en la matière et si elle répond à de bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • identifier les politiques existantes • évaluer la qualité des politiques existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • politiques pour tous les types d'infrastructures • contribution à l'égalité sociale • prise en compte de différents points de vue des parties prenantes • système de gestion de la qualité approprié
	Évaluation	Amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • prise de responsabilité • trouver des partenaires pour la collaboration intersectorielle et la participation • instaurer des incitations pour favoriser l'égalité sociale • améliorer la gestion de la qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • définir une mission • déterminer des objectifs appropriés • faciliter la mise en oeuvre • contrôler et évaluer
PLANIFICATION	Évaluation	Analyser sans complaisance les sources et les procédures de planification en place	<ul style="list-style-type: none"> • déterminer les prérequis et les procédures pour la planification • évaluer la qualité des prérequis et des procédures de planification 	<ul style="list-style-type: none"> • bases de données sur les infrastructures, offre d'AP, pratiques d'AP, besoins • procédures de planification existantes • procédures de participation
	Évaluation	Amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • compiler les prérequis de planification • établir la procédure de planification participative et intersectorielle • faciliter la mise en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer les bases de données • choix de la procédure de planification • participants à la procédure • intégration des informations de différentes sources de données • établir un catalogue de mesures
CONSTRUCTION	Évaluation	Vérifier l'état d'avancement et si les infrastructures permettent les APL	<ul style="list-style-type: none"> • identifier les types, le nombre et l'emplacement des infrastructures d'APL • évaluer la qualité des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • lister le nombre et les emplacements • accessibilité • conception • normes écologiques • sécurité
	Évaluation	Amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir l'égalité sociale par les infrastructures • favoriser la collaboration intersectorielle et la participation 	<ul style="list-style-type: none"> • réparer équitablement les infrastructures • veiller à l'accessibilité des infrastructures • favoriser la réorientation des espaces urbains et des espaces naturels • veiller à la possibilité d'utilisation par différents groupes • prévoir la réutilisation des infrastructures existantes
FINANCEMENT	Évaluation	Analyser les procédures existantes de financement des infrastructures d'APL	<ul style="list-style-type: none"> • identifier les modèles et les sources de financement existants • évaluer la qualité des modèles et des sources de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • analyser les différents modes de financement • analyser les sources de financement
	Évaluation	Amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir l'égalité sociale • favoriser la collaboration intersectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> • réaffecter les ressources • redistribuer les ressources • favoriser l'implication du troisième secteur et du secteur privé • préserver les modes de financement mixtes
GESTION	Évaluation	Évaluer sans complaisance les modèles de gestion existants	<ul style="list-style-type: none"> • identifier les modèles de gestion • évaluer la qualité de la gestion stratégique et opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • analyser les types de propriété et d'exploitation • identifier les questions de collaboration intersectorielle et d'égalité sociale
	Évaluation	Amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir l'égalité sociale • favoriser la collaboration intersectorielle et la participation 	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en oeuvre la supervision publique • prendre en compte les différents intérêts • favoriser la participation du troisième secteur et du secteur privé à la gestion des infrastructures • favoriser une exploitation souple et multifonctionnelle





LE PROJET IMPALA

Le projet "Amélioration des infrastructures pour l'activité physique de loisir à l'échelon local - IMPALA" (financé par la DG SANCO 2009-2010) a pour objectif d'identifier, de mettre en œuvre et de diffuser de bonnes pratiques en matière de planification, de financement, de construction et de gestion des infrastructures locales pour l'activité physique de loisir.

IMPALA participe à une approche plus cohérente de l'UE en matière d'implantation d'infrastructures pour l'activité physique de loisir, en réduisant les inégalités d'accès à ces infrastructures au sein des pays et entre les pays.

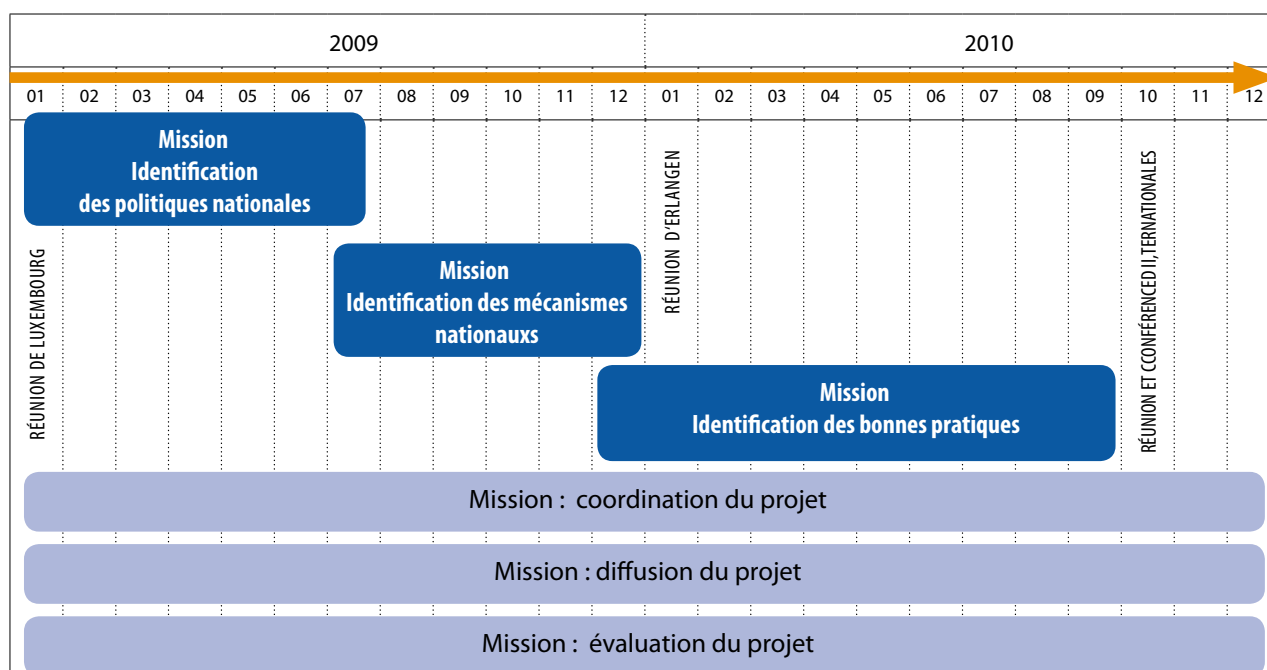
Des entretiens approfondis avec des experts et des décideurs ont permis de recueillir des informations comme la réglementation, les lignes directrices et les plans d'action. Ces entretiens approfondis ont été complétés par l'analyse de documents afin d'évaluer la capacité des mécanismes existants (par ex. procédures et instruments). Cette analyse a été menée pour trois types d'équipement sur les critères suivants : planification / conception ; financement ; construction ; gestion / services.

Alors que des lignes directrices et des plans d'action existent dans les 12 pays participants, les résultats du projet IMPALA ont montré des différences dans leur portée et leur importance. De nombreuses politiques traitent un seul type d'établissement ou une activité physique spécifique. Quelques politiques reposent sur une vision globale, sans intégrer la nécessité de lier infrastructures et activités physiques. Les résultats montrent aussi un manque de politiques favorisant l'utilisation plus large des infrastructures existantes et une amélioration de leur accessibilité ; la promotion de l'activité physique pour les différentes catégories de la population n'est pas souvent prise en compte.

Dans de nombreux pays, la mise en œuvre des lignes directrices nationales et des plans d'action est souvent effectuée à l'échelon régional et, dans certains cas, c'est le secteur privé et non le secteur public qui régit les infrastructures pour les APL. Dans tous les pays participant au projet IMPALA, une série de secteurs participent aux activités liées à l'amélioration des infrastructures, notamment les sports, l'urbanisme et l'aménagement, l'environnement,

la santé, le tourisme et l'économie. Quatre approches générales de planification - recensement, approche par habitant, analyse des besoins, planification participative - se dégagent. La majorité des pays procède à un recensement des infrastructures et environ la moitié applique une approche par habitant pour leur implantation. Peu de pays appliquent une démarche globale prenant en compte de façon systématique l'analyse des besoins ou la participation des parties prenantes et des secteurs concernés. La construction, le financement et la gestion de ces infrastructures sont rarement articulées dans des politiques globales. On constate un défaut général d'attention pour la promotion de l'égalité sociale, la collaboration intersectorielle et la participation.

À partir des informations recueillies grâce au projet IMPALA, un ensemble de critères de qualité pour l'évaluation des politiques a été conçu, ainsi que des listes de vérification pour vérifier leur mise en œuvre. Ils ont servi à évaluer les politiques et les mécanismes existants proposés par les pays participant au projet IMPALA.



CONTEXTE : Politique en matière d'infrastructures pour l'activité physique de loisirs



Plusieurs documents d'orientation traitent de l'amélioration des infrastructures pour l'activité physique de loisir à l'échelon local :

- 2005 Livre vert de l'UE Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique : une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques
- 2007 UE Livre blanc sur le sport
- 2008 UE Lignes d'action en matière d'activité physique, recommandées dans le cadre d'une activité physique favorable à la santé
- 2006 OMS Europe Promouvoir l'exercice physique et une vie active en milieu urbain. Le rôle des autorités locales
- 2004 OMS Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé

Ces documents traitent de différents aspects du sport et de l'activité physique, mais ils soulignent tous l'importance de l'amélioration des infrastructures pour l'activité physique de loisir.

Réduire les inégalités sociales

Le Livre blanc sur le sport souligne le rôle sociétal du sport. Le sport a un rôle important à jouer en faveur de l'intégration sociale et de l'égalité des chances. Le Livre blanc fait également le lien entre sport et amélioration de la santé publique et insiste sur la nécessité pour tous les résidents de l'UE de pratiquer plus de sport grâce à une utilisation appropriée des infrastructures. Le cadre bâti est un élément déterminant de la santé publique. L'accès aux infrastructures et leur utilisation, en vue d'améliorer le niveau d'activité physique, peuvent être entravés par une réglementation rigide de l'accès et de l'utilisation et renforcer les inégalités sociales et, en conséquence, les inégalités sur le plan de la santé. Le Livre vert signale que certains quartiers peuvent avoir un rôle dissuasif pour la pratique de l'activité physique et le manque d'infrastructures de loisir un effet disproportionné sur les groupes défavorisés, par exemple en raison du manque de moyens de transport et de leur coût pour se rendre sur place. Dans sa stratégie mondiale, l'OMS préconise que priorité soit donnée à ceux qui en ont le plus besoin. Les documents de l'OMS Stratégie mondiale et Promouvoir l'exercice physique sont un appel à l'action collective sous la direction et avec le soutien des pouvoirs publics.

Égalité sociale : la Commission souhaite que toutes les politiques en la matière tiennent compte des facteurs déterminants des inégalités en matière de santé et que

toutes les mesures contribuent à la distribution de la santé en tant qu'objectif de développement social et économique d'un pays. Elles doivent constituer l'engagement de toute la société et veiller particulièrement aux besoins des plus vulnérables. Les groupes défavorisés sont souvent sous représentés dans les clubs de sport, en partie par manque de moyens pour payer les droits d'adhésion et, en conséquence, ils ont moins de possibilités d'avoir une activité physique de loisir. La planification et la construction négligent souvent les demandes de ceux qui en sont le plus dans le besoin...

Participation : le Livre blanc reconnaît que le sport favorise l'émergence d'un sentiment d'appartenance commune et d'intégration, au-delà des bénéfices de l'activité physique en elle-même. Les Lignes d'action en matière d'activité physique demandent l'accroissement du soutien public. La Stratégie mondiale de l'OMS souligne l'importance de changer les règles sociales afin que l'activité physique soit intégrée à la vie quotidienne grâce à l'implication de la collectivité.

Intégrer le cadre de l'activité physique dans tous les domaines d'intervention

La Stratégie mondiale de l'OMS souligne le rôle central des pouvoirs publics pour créer et renforcer un environnement favorable aux AP. Elle appelle de ses vœux des politiques multisectorielles pour encadrer et cibler le changement. L'amélioration des infrastructures pour l'activité physique ne concerne pas uniquement le sport. Des secteurs d'intervention et des acteurs très divers à tous les échelons de l'administration ont une responsabilité dans l'amélioration des infrastructures pour accroître les possibilités d'avoir des activités physiques de loisir. Elle demande également l'implication d'autres parties prenantes, comme les associations et les organisations du troisième secteur, les établissements scolaires, les médias et le secteur privé. Les Lignes d'action en matière d'activité physique de l'UE appellent à une démarche intersectorielle faisant intervenir les secteurs du sport, de la santé, de l'éducation, des transports, de l'environnement, de l'urbanisme et de la sécurité publique pour favoriser l'activité physique. Elles appellent à la collaboration interministérielle, interorganismes et interprofessionnelle, notamment les différents échelons des pouvoirs publics, ainsi que la collaboration avec le troisième secteur et le secteur privé. Les lignes directrices se réfèrent aux critères de qualité utilisés pour la conception et la mise en œuvre des politiques. Ces critères peuvent être adaptés aux particularités des politiques d'amélioration des infrastructures pour l'activité physique de loisir.



PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES

Etape 1:

Évaluation des politiques existantes dans 12 pays européens I/2009

Etape 2:

Évaluation des mécanismes en vigueur dans 12 pays européens II/2009

Etape 3:

Première discussion sur le jeu de critères de qualité découlant de l'évaluation au mois de décembre 2009 lors d'une réunion avec tous les partenaires

Etape 4:

Analyse des guides internationaux utilisés

Etape 5:

Retour des partenaires d'IMPALA au mois de mai 2010 pour un projet préliminaire

Etape 6:

Atelier avec des experts nationaux des pays participants à IMPALA et réponses sur le projet préliminaire, été 2010.

Etape 7:

Présentation du projet de lignes directrices à la conférence POIN2010 les 8 et 9 novembre 2010, à Francfort, en Allemagne, et analyse par des experts internationaux

Etape 8:

Présentation des lignes directrices à la DG SANCO, début 2011





- Adams, N. & Harris, N. (2005). Best Practice Guidelines for Regional Development Strategies. Cardiff: Cardiff University.
- Center for Disease Control and Prevention (2009). Recommended Community Strategies and Measurements to Prevent Obesity in the United States. MMWR Recommendations and Reports 58 (RR07): 1-26.
- Commission de l'Union européenne (2007a). Livre blanc "Livre blanc sur le sport". COM (2007) 391 final. Bruxelles : Commission européenne.
- Commission de l'Union européenne (2007b). Livre blanc "Une stratégie européenne pour les problèmes de santé liée à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité". COM (2007) 279 final. Bruxelles : Commission européenne.
- Commission de l'Union européenne (2005). Livre vert "Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique : une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques". COM (2005) 637 final. Bruxelles : Commission européenne.
- Department of the Environment, Transport, and the Regions (2000). By Design: Urban design in the planning system: towards better practice. London: Department of the Environment, Transport, and the Regions.
- Edwards, P. & Tsouros, A. (2008). Une ville santé est une ville active : un guide pour la planification des activités physiques. Copenhague : OMS Bureau régional de l'Europe.
- Edwards, P. & Tsouros, A. (2006). Promoting physical activity and active living in urban environments. The role of local governments. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe.
- Groupe de travail de l'UE „Sport et Santé“ (2008). Lignes d'actions recommandées par l'UE. Actions politiques recommandées dans le cadre du soutien d'une activité physique favorable à la santé. Bruxelles : Groupe de travail de l'UE „Sport et Santé“.
- Kaehler, R. & Rave, K. (2008). Sportstaetten neu denken und gestalten. Planen-finanzieren-bauen-betreiben. Kiel: Kieler Schriften zur Sportwissenschaft.
- Landessportbund Hessen (Ed.) 2003. Handbuch der kommunalen Sportentwicklungsplanung. Zukunftsorientierte Sportstättenentwicklung Bd. 14. Frankfurt am Main: Landessportbund Hessen.
- Landessportbund Hessen (Ed.) 2004. Sportstaetten-Management - Neue Wege fuer vereinseigene und kommunale Sportstaetten. Zukunftsorientierte Sportstaettenentwicklung Bd. 6. Frankfurt am Main: Landessportbund Hessen.
- National Institute for Health and Clinical Excellence (2008). Promoting and creating built or natural environments that encourage and support physical activity. NICE public health guidance 8. London: NICE.
- National Heart Foundation of Australia (Victorian Division) 2004. Healthy by design: a planners' guide to environments for active living. National Heart Foundation of Australia (Victorian Division).
- Ontario Ministry of Health Promotion (pas d'année). Active 2010. Community Physical Activity Planning. A Resource Manual for communities preparing plans. Ontario: Ministry of Health Promotion.
- Projektbeirat „Grundlagen zur Weiterentwicklung von Sportanlagen“ (2009). 10 Thesen zur Weiterentwicklung von Sportanlagen. Bonn: Bundesinstitut fuer Sportwissenschaft.
- OMS (2008). Une ville santé est une ville active : un guide pour la planification des activités physiques. Copenhague : OMS Europe.
- Organisation Mondiale de la Santé (2006). The role of local governments
- Organisation Mondiale de la Santé (2004). Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé. Genève : OMS.



FORMULAIRE DÉCLARATION

Exemple de bonne pratique IMPALA

TITRE DE L'EXEMPLE :						
OBJECTIFS						
CONTEXTE						
EFFETS SUR L'AMÉLIORATION DES STRUCTURE D'APL						
ENSEIGNEMENTS						
CONTACT						
RESSOURCES/ SITE WEB						



RESULTAT DU PROJET DE L'UE IMPALA



FINANCÉ PAR :

Commission européenne - Executive Agency for Health and Consumers
Grant Agreement No. 20081208



COORDINATED BY:

Friedrich-Alexander-University of Erlangen-Nuremberg
Institute of Sport Science and Sport
Division of Public Health and Physical Activity



